

Questions juridiques... Quelles réponses ?

Lors de la réunion de rentrée de l'UNSS Val d'Oise du 02 septembre 2015, nous avons proposé à M. LEPELLETIER (IA-IPR EPS référent pour le Val d'Oise) qu'il sollicite le service juridique du Rectorat de Versailles et/ou du Ministère de l'Education Nationale, afin d'obtenir des réponses concernant des situations que nous pouvons régulièrement vivre au sein de nos AS. Ce dernier a accepté notre proposition.

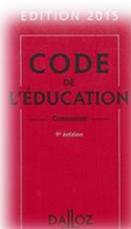
Le sport scolaire



Un droit pour tous

Voici donc les questions que nous avons envoyées et qui sont en attente de retour :

- 1- Un **élève majeur**, ayant son permis de conduire, a-t-il le droit d'emmener ses **camarades mineurs** sur le lieu de la compétition ?
- 2- L'enseignant d'EPS peut-il utiliser sa **voiture personnelle** pour accompagner des élèves mineurs en compétition ? Si oui, à quelles conditions ?
- 3- Quelles sont les contraintes d'utilisation des **véhicules appartenant aux établissements scolaires** ? C'est-à-dire : qui peut les conduire, sous quelles conditions ?
- 4- Un **parent d'élève** peut-il prendre son véhicule pour accompagner des élèves ? Le cas échéant, qui est responsable de quoi ?
- 5- Un élève se blesse sur le lieu de compétition et doit **partir à l'hôpital** en ambulance : L'enseignant avertit les parents de la situation mais les parents ne peuvent se déplacer immédiatement. Comment doit agir l'enseignant ? Doit-il accompagner l'élève en question sachant qu'il a d'autres élèves sous sa responsabilité, ou bien peut-il laisser l'élève partir seul en ambulance ?
- 6- Lorsqu'il y a plusieurs lieux de compétition et un seul professeur accompagnateur, il arrive souvent que le **professeur laisse à un autre collègue ses élèves**. Est-ce légal ? En cas d'accident : qui est responsable, est-ce le collègue qui accueille ou bien l'enseignant « officiel » non présent ?
- 7- La création de la licence Unss adulte a induit de nouvelles interrogations : un **licencié adulte de l'établissement peut-il accompagner** des élèves à une compétition sans le professeur d'E.P.S ?



Bien entendu toutes ces questions ne sont qu'une partie de ce qui peut se passer au sein de nos AS. Alors, si vous avez des cas particuliers restants sans réponse, n'hésitez pas à nous le faire savoir pour que nous puissions faire remonter les questions complémentaires et demander des réponses.

Rozenn